

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2024

Présents : MURACCIOLI Pascal - MAZZONI épouse BASSI Marie-Joséphine -- GHIPPONI Mathieu - M CINQUINI Antoine- GIUDICELLI épouse GOMEZ Marie-Claude - CASANOVA épouse LAPARRA Francesca - LUCCHINI Emile - SABIN épouse POLI Valérie - RONDINAUD Jacky -

Absent ayant donné procuration : - VACCA Serge - QUILICI Jean-Paul - Madame KORNMANN Laetitia - QUILICI-COT Pierrette – Jean TOMA -

Absent : ROSSO Julie

Secrétaire de séance : Madame GOMEZ Marie-Claude

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint ouvre la séance du Conseil Municipal à 15heures 30, **Madame GOMEZ Marie-Claude** lit le Compte Rendu du précédent Conseil Municipal, Celui-ci est adopté à l'unanimité  
En fin de lecture, **Madame GOMEZ Marie-Claude** est nommée secrétaire de séance par l'assemblée.

### - Délibération 66/2024

Monsieur 1<sup>er</sup> Adjoint indique qu'il a été conclu un marché ayant pour objet « Assurance Protection Juridique », avec l'assureur SMACL pour un montant de 1 240,00 € HT.

Cette délibération est prise à l'unanimité

### - Délibération 67/2024

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint indique qu'il a été conclu un marché ayant pour objet « Assurance Protection Fonctionnelle », avec l'assureur SMACL pour un montant de 87,50 € HT.

Cette délibération est prise à l'unanimité

### - Délibération 68/2024

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint indique qu'il a été conclu un marché ayant pour objet « Dommages aux Biens », avec l'assureur GROUPAMA pour un montant de 27 682.44 € HT.

Cette délibération est prise à l'unanimité

- **Délibération 69/2024**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint indique qu'il a été conclu un marché ayant pour objet « Dommages aux Biens », avec l'assureur GROUPAMA pour un montant de 10 052.61 € HT.

Cette délibération n'est pas prise à l'unanimité

- **Délibération 70/2024**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint rappelle la délibération N°40/2024, concernant l'attribution du marché de travaux : "Réhabilitation et mise en sécurité de la voirie communale".

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint expose que suite à des travaux imprévus, il y a lieu d'approuver l'avenant ci-dessous :

\* Le marché a été attribué à la société **SAS Terrassements Corse TERRACO** pour un montant Hors-taxe de : **134 529,00 € HT**

**Avenant N° 1 : 18 585,00 € H.T**

**Nouveau montant H.T : 153 114,00 € HT**

Cette délibération est prise à l'unanimité

- **Délibération 71/2024**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint expose qu'afin d'obtenir le label BBC Effinergie Rénovation 2024, dans le cadre du projet de rénovation de la Résidence A VIGNA, la Commune a désigné la société Prestaterre afin de délivrer cette certification.

Aux vues des nombreux critères proposés, les critères suivants ont été retenus :

- 1.1.1 Analyse de site : Schéma analyse du site sur plan
- 1.15 Potentiel Eco Mobilité
- 3.1.5 Niveau BBC Effinergie Rénovation 2024
- 3.1.10 Gain 40%
- 4.6.1 Sensibilisation et information des occupants

Cette délibération est prise à l'unanimité

### **Délibération 72/2024**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint expose que la Yacht Club Solenzara a fait l'acquisition à la Marie de Puteaux d'embarcations légères :

- 11 Optimists
- 3 Nauticats 16
- 3 Hobie CAT 16
- 5 105 Tonic

Dans un souci d'apporter son aide au Yacht Club Solenzara dans son désir de créer un club de voile, la Commune de Sari-Solenzara a décidé de racheter à celui-ci les embarcations pour la somme de 3 200 euros.

Ces embarcations sont destinées à être mis à disposition du Yacht Club Solenzara pour favoriser la pratique de la voile sur notre Commune.

Cette délibération est prise à l'unanimité

### **Délibération 73/2024**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint expose qu'il y a lieu de modifier le tableau des subventions aux associations comme suit :

- Attribution d'une subvention à l'Association des commerçants et artisans de Solenzara, pour un montant de 8 000 euros, pour le marché de Noël.
- Attribution d'une subvention à l'association Squatra di E Pieve, pour un montant de 8 500 euros

Cette délibération est prise à l'unanimité

### **Délibération 74/2024**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint expose que suite à une erreur matérielle dans la délibération de clôture du budget annexe du Lotissement A Lellara, il fallait lire :

« Il est précisé que toutes les opérations comptables ainsi que les reversements de l'excédent d'un montant de 245 027.56 euros au budget principal de la Commune ont été réalisés au cours de l'exercice 2024. »

Cette délibération est prise à l'unanimité

## **Délibération 75/2024**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint rappelle que le budget annexe du Port doit disposer d'une autonomie financière.

Ainsi le Port de Plaisance aura à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 un compte 515 propre.

Cette délibération est prise à l'unanimité

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur LUCCHINI évoque les taxes de redevances spéciales émises par la Communauté des Communes de l'Alta Rocca, qu'il juge excessives.

Les Conseillers débattent à ce sujet, et évoquent le mécontentement de nombreux administrés ayant reçu cette taxe.

Monsieur la Maire clos la séance à 16h00.